

**Commune de Nouvoitou****Conseil Municipal**

Le 20 mars 2023 à 20^H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER - J. HARDOUIN - F. TRUPIN - A. BROSSAULT - P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - C. BRETAIRE - F. TACHEN - A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - L. GOUPIL - A. GEORGEAULT

ABSENTS EXCUSÉS : J-L DULAC

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BOISSEAU

2023- 12C - AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET LOTISSEMENT JEAN LANGLLOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2022 fait apparaître un excédent de 61 663,23 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter la somme de 61 663,23 €, en section de fonctionnement, au Budget primitif 2023 à l'article R 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que le Compte administratif 2022 du Budget annexe concorde avec le contenu des écritures de gestion en trésorerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **REPORTE** l'excédent fonctionnement 2022 pour 61 663,23 € au Budget primitif 2023 à l'article 002 section fonctionnement.

VOTE : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 21 mars 2023.

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR

